

## Le réflexe conservateur

**L**es statistiques de l'assurance invalidité (AI) sont une mine d'informations. Un chiffre stupéfiant: un homme sur cinq bénéficie d'une rente d'invalidité à l'âge de la retraite. Un lieu commun voudrait que les cantons latins soient les principaux fournisseurs de rentiers AI. Or, il n'en est rien. Il existe, il est vrai, une exception tessinoise, mais les gros bataillons de nouveaux rentiers se recrutent dans les vieux cantons industriels: Saint-Gall et Glaris surtout, mais aussi les Appenzell, Thurgovie et Schaffhouse, ainsi qu'à l'ouest, Soleure, les deux Bâle, le Jura et Neuchâtel.

Une élévation de l'âge de la retraite, lubie de cols blancs et certainement pas désir d'ouvriers, ne ferait qu'accroître les problèmes de santé et probablement les coûts de l'AVS/AI. Les cantons de la Suisse de l'est, massivement touchés par l'accroissement des cas AI sont aussi les terres de l'UDC dont on peut parier qu'elle ne se risquera pas à traiter cette question. Difficile d'accuser les étrangers!

L'accroissement du nombre de cas d'invalidité provoqué par les atteintes psychiques a déjà fait couler beaucoup d'encre. Aujourd'hui 33% des rentiers émargent déjà à cette catégorie. Mais leur nombre augmente car 40% des nouveaux cas sont désormais provoqués par des pathologies mentales. Si les proportions sont quasiment les mêmes chez les Suisses et les étrangers, elles sont très différentes selon que les bénéficiaires résident ou non dans notre pays. Ainsi,

parmi nos compatriotes de l'étranger, seulement 24% des rentiers AI touchent une rente liée à une atteinte psychique.

Les causes de cette augmentation sont sans doute multiples. Il est banal de gloser sur l'isolement social, l'individualisme, l'éclatement des familles et des solidarités traditionnelles. En revanche on oublie que ces phénomènes sont anciens. L'industrialisation massive, voici plus de cent ans, ou l'exode rural du milieu du siècle précédent ont eu des effets autrement plus dévastateurs sur la société, sans que l'on parle pour autant d'un accroissement des troubles psychiques.

La compétition est devenue plus dure, l'emploi à vie n'est plus assuré nulle part, mais là encore nous sommes dans l'apparence du présent, sans mémoire historique. Après tout, l'absence de tensions et la sécurité de l'emploi ne durèrent guère plus que ces Trente Glorieuses, entre la fin des années quarante et le premier choc pétrolier. Par contre, le sentiment diffus d'un avenir bouché, la fin de la croyance dans le progrès, l'absence de perspectives d'avenir crée sans aucun doute une désespérance nouvelle. La traduction politique en est évidente. Que trouve-t-on face au repli nationaliste de l'UDC, à la défense acharnée du service public traditionnel par une bonne partie de la gauche, à la méfiance des Verts vis-à-vis de la science et aux fondamentalistes de l'économie de marché? Quelques convictions européennes et c'est à peu près tout. La déprime a encore un bel avenir. JG

### Dans ce numéro

Critique des ambiguïtés et défauts de la péréquation.

Pages 2 et 3

L'État de Vaud attend le verdict du Tribunal fédéral sur l'article 165 de sa Constitution.

Pages 4 et 5

Le syndicat se désunit face à la sous-enchère salariale.

Page 6

Le Congrès du Parti socialiste entre Europe et réforme du fédéralisme.

Page 7

Troisième épisode du Feuilleton d'Anne Rivier.

Page 8

La Réforme de la péréquation financière et des tâches communes à la Confédération et aux cantons touche à tant de domaines qu'elle dépasse la capacité d'assimilation d'un débat démocratique.

# La RPT est constitutionnellement ambiguë

La RPT, si elle est approuvée, entraînera vingt-sept modifications constitutionnelles. Plusieurs seront techniques, liées par exemple à l'affectation des recettes dans le cadre de la péréquation; d'autres découlent du désenchevêtrement, elles en sont la traduction juridique; chacune doit être discutée en fonction de son objet. Mais il en est quelques-unes, de grande importance quoique sans portée pratique immédiate, qui sont énoncées pour éclairer l'esprit de la révision, posées comme des principes qui doivent guider le législateur. Ces articles n'ont pas soulevé de débat. On s'en étonnera. Car, par rapport à la Constitution qui nous régit, ils expriment un renversement de tendance; ils sont fondamentalement centralisateurs. Certes sans conséquence concrète, mais ils ne sont pas gratuits. Ils seront inscrits dans la Constitution. Nous aurons à les voter. Ils inspireront les législateurs à venir.

### La subsidiarité

Dans un État fédéral, dans une Confédération, un principe clair veut que le pouvoir central n'exerce que les compétences qui lui ont été déléguées. En Suisse, c'est la clé de voûte des institutions. Les cantons «exercent tous les pouvoirs qui ne sont pas délégués à la Confédération» (art 3a). «La Confédération accomplit les tâches que lui attribue la Constitution.» (art 42)

Or le Conseil fédéral propose de flanquer ce principe de base d'un article complémentaire définissant la subsidiarité, quand bien même le Parlement n'en eût pas voulu lors du débat sur la révision générale. Il a la teneur suivante: «l'attribution et l'accomplissement des tâches étatiques se fondent sur le principe de subsidiarité». Il est assorti d'un commentaire significatif: «Le principe de subsidiarité dans un État fédéral part de l'idée que la Confédération ne doit pas s'attribuer des tâches si les Etats-membres disposent des compétences nécessaires pour les accomplir eux-mêmes.» Au

principe clair, celui de délégation de bas en haut est substituée une autre règle: le pouvoir du haut veille à ne pas empiéter sur les compétences du bas. Le mouvement est inversé, de haut en bas.

Cette fois, le Parlement a accepté. Mais sagement, pour en affaiblir la portée, il a fait passer l'adjonction à l'article 5, où sont définis les principes de l'Etat de droit. Pourtant il a été moins vigilant à l'article 47.

### Une prise de pouvoir constitutionnelle

L'article 47 de la Constitution décrète que «la Confédération respecte l'indépendance des cantons». Formule creuse et sobre. Mais voici les adjonctions voulues par la RPT (art 47a): «Elle laisse aux cantons suffisamment de tâches propres et respecte leur autonomie d'organisation. Elle leur laisse des sources de financement suffisantes et contribue à ce qu'ils disposent de moyens financiers pour accomplir leur tâche.»

Cet alinéa, selon le *Message fédéral*, ne fait qu'exprimer de manière explicite une norme constitutionnelle qui serait partie intégrante du fédéralisme suisse et qui aurait la teneur suivante: «Dans le cadre de l'autonomie dont jouissent les cantons lors de l'accomplissement de leurs tâches, la

Confédération s'engage, dans la mesure du possible, à respecter les compétences des cantons, soit de leur accorder un nombre suffisant de tâches autonomes.» (*Feuille fédérale*, 26 mars 2002, p. 2322)

Ainsi dans la même Constitution, nous aurons un article 3 où les cantons exercent les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération et un article 47a où la Confédération laisse aux cantons suffisamment de tâches propres.

### Janus

La RPT va effectivement transférer aux cantons des responsabilités nouvelles dans des domaines sensibles: enseignement spécialisé, homes pour personnes âgées, etc. Beaucoup crient en conséquence à l'hyperfédéralisme, au cantonalisme. Mais sous ces transferts de compétence est développée une idéologie fondamentalement centralisatrice. Le pouvoir abandonne quelques marches, mais renforce ses positions centrales. Car l'article 47 et son interprétation officielle ne sont pas de simples pièces d'un débat entre juristes, c'est un article constitutionnel et, comme tel, soumis à notre approbation. Sous quel manteau? Celui d'un renforcement du fédéralisme. Quelle hypocrisie! ag

### Incohérence radicale

Le Parti radical recommande au peuple de voter la RPT. Une des caractéristiques de ce projet est de renforcer la compétence des cantons sur la scolarité obligatoire. Ainsi l'enseignement spécialisé sera entièrement confié aux cantons. Soulignons, entre parenthèse, une distorsion du système actuel. Si un enfant handicapé est pris en charge par une institution, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) couvre une grande partie de la dépense. Si l'enfant est intégré dans une classe ordinaire, ce qui représente un effort remarquable pour surmonter toute discrimination liée au handicap, l'OFAS n'intervient pas.

En même temps qu'il s'engage pour la RPT, le Parti radical se propose de lancer une initiative qui enlèvera aux cantons des compétences importantes dans le domaine de la scolarité obligatoire? Où est la cohérence? ag

Après une présentation générale et deux points de vue favorables à une approche globale des subventions et à la prise en compte des besoins des villes, voici la critique des ambiguïtés du projet : les articles constitutionnels et l'instrumentalisation de l'impôt fédéral direct.

## L'impôt fédéral instrumentalisé

La péréquation véhicule une image généreuse. Les cantons riches contribuent à rendre les cantons pauvres moins pauvres. Mais une affirmation du *Message fédéral* corrige cette générosité : «La péréquation financière continuera donc d'appliquer le principe de concurrence fiscale.» Question : comment peut-on satisfaire et la péréquation et la concurrence ? Réponse : en utilisant la ristourne aux cantons de l'impôt fédéral direct.

### Rappel

Dans notre présentation générale (cf. DP n° 1620) a été décrit le mécanisme de la péréquation : un indice qui révèle les ressources de chaque canton, la création d'un fonds ali-

menté par les cantons riches et la Confédération, une répartition qui tient compte aussi des charges exceptionnelles (altitude et concentration démographique) et qui ait pour résultat qu'un canton ne dispose pas de ressources inférieures à l'indice 85 pour une moyenne suisse de 100. Tout cela est bel et bon.

Les cantons riches se divisent en deux catégories. Quatre (Zürich, Genève et les deux Bâle) sont des places financières et commerciales, fortes d'une longue tradition ; trois (Zoug, Nidwald et Schwyz) se sont développés artificiellement en faisant jouer la concurrence fiscale. Mais des impôts cantonaux trop bas priveraient les ressources suffisantes, les empêchant d'offrir aussi des

équipements de qualité qui sont un des volets de la concurrence. Ici intervient l'impôt fédéral direct.

### La ristourne

Les 17% de l'impôt fédéral direct sont ristournés aux cantons qui l'ont prélevé pour la Confédération sur les personnes physiques et morales ayant leur domicile sur leur territoire. Ces sommes sont d'autant plus précieuses qu'elles représentent des recettes non affectées. La part des recettes non affectées est d'ailleurs un indice révélateur de la concurrence fiscale à laquelle se livrent certains cantons. Elle est par exemple de 61% pour Zoug, de 48% pour Schwyz, nettement au-dessus de la moyenne suisse.

Le raisonnement de ces cantons est le suivant : avec des taux d'imposition extrêmement bas, j'attire les contribuables. Je ne gagne pas en impôts cantonaux et communaux, en revanche je bénéficie du 17% de ristourne fédérale. Et par ce moyen, j'y retrouve mon compte. L'impôt fédéral direct est ainsi instrumentalisé en support de la concurrence fiscale.

L'autorité fédérale se veut complice de ce procédé puisqu'elle s'engage à garantir constitutionnellement la part cantonale à au moins 15% du produit de l'impôt fédéral direct.

D'où l'ambiguïté (encore une) de la péréquation. Louable redistribution d'une part et pérennisation d'un système de concurrence à la limite de la loyauté confédérale et internationale. *ag*

## Armée

### La sécurité au plus que parfait

Faut-il encore une preuve du manque de sérieux avec lequel l'UDC traite ses dossiers ? Sa conception de la politique de sécurité, débattue récemment en assemblée des délégués, l'apporte.

L'UDC milite en faveur d'une «armée de milice adaptée à la menace». Elle admet que notre sécurité n'est pas mise en péril par une armée ennemie mais par d'éventuels actes terroristes. Vous en concluez que la Suisse, à juste titre, réduit ses effectifs militaires et cherche la coopération

internationale ; que l'introduction du service long facilite les tâches de surveillance incombant à l'armée.

Vous avez tout faux. Pour l'UDC, la coopération implique un risque accru parce qu'elle signifie un abandon de la neutralité. Cette neutralité vaut non seulement à l'égard des États, mais aussi «des forces qui cherchent à atteindre leurs objectifs par la guerre asymétrique», en clair les organisations terroristes. Comme si ces dernières avaient jamais fait montre de

la moindre compréhension à l'égard de ce principe. Et pour contrer cette menace nouvelle, il faut au contraire des effectifs importants formés par des militaires, plutôt que par des professionnels.

Point n'est besoin d'être au bénéfice d'une solide formation en stratégie militaire pour comprendre la stupidité d'une telle vision. Dans son obsession isolationniste, l'UDC en est réduite à jouer la partition de la nostalgie du bon vieux temps, tout en affirmant que la situation a changé. *jd*

#### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**Jean-Daniel Delley (jd)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Daniel Marco (dm)**  
**Roger Nordmann (rn)**  
**Charles-F. Pochon (cfp)**  
**Olivier Simioni (os)**

Responsable administrative:  
**Anne Caldelari**

Impression:  
**Presses Centrales Lausanne SA**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1,  
cp 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail  
redaction@domainepublic.ch  
administration@domainepublic.ch

[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

Suite à un recours au Tribunal fédéral, ce dernier a octroyé l'effet suspensif, imposant de reporter les huit votations cantonales sur l'assainissement des finances.

## La question juridique

Le texte de la Constitution vaudoise a obtenu la garantie des Chambres fédérales après l'obtention d'un avis de droit sur l'article 165 de la Constitution (cf. encadré), en particulier sous l'angle de l'interdiction du statu quo. Aux yeux du Parlement fédéral, il est admissible de devoir choisir entre la mesure ou la hausse d'impôt, sans pouvoir

rejeter les deux. Comme le Tribunal fédéral n'a pas le droit de casser des décisions des Chambres fédérales, il ne peut guère invalider formellement et de manière générale l'article 165.

### Permettre le statu quo

Sans aller aussi loin, le TF pourrait malgré tout considérer que l'interdiction du statu quo est en contradiction avec l'art.

34 de la Constitution fédérale (cf. encadré), lequel garantit à chaque citoyen le droit à l'expression «fidèle et sûre» de son opinion. Lors des débats de la Constituante, j'avais personnellement évoqué le problème, sans émouvoir la majorité. Sans invalider l'article 165, le TF pourrait imposer une réinterprétation de sa lettre: force est en effet d'admettre que, formelle-

ment, son libellé n'empêche pas de voter selon les modalités déjà en vigueur pour les contre-projets et les initiatives; cela ouvrirait la possibilité de refuser les deux options. Toutefois, s'il tranche ainsi, le TF invaliderait de facto la décision des Chambres fédérales: en octroyant la garantie, les Chambres savaient en effet que l'interprétation historique et téléologique de cet article excluait le statu quo, comme le précisait d'ailleurs le commentaire rédigé par Jean-François Leuba, ancien coprésident libéral de la Constituante.

## La genèse de l'article sur l'assainissement

L'article 165 de la Constitution vaudoise est le fruit d'un compromis entre la gauche et la droite. En substance, la droite voulait absolument un automatisme qui implique des votations populaires. L'idée était d'imposer des économies en les opposant globalement à une hausse du coefficient cantonal censée avoir un effet repoussoir. Pour la gauche, l'assainissement des finances est un acte politique qu'on ne saurait soustraire aux procédures démocratiques ordinaires, et il n'était pas question pour elle d'accepter une machine infernale aboutissant quasi certainement à un assainissement sans recettes nouvelles.

Numériquement, la droite majoritaire aurait pu imposer son point de vue. Mais cela aurait amené

la gauche à refuser un texte auquel elle était par ailleurs très attachée, notamment en raison de l'octroi des droits civiques communaux aux étrangers. Vu la fragilité juridique des premières versions de «frein à l'endettement» proposées par la droite et la difficulté à s'imposer seule devant le peuple, celle-ci a finalement accepté de mettre de l'eau dans son vin. Dans sa version finale, le mécanisme permet d'opposer des hausses d'impôt ciblées à des hausses généralisées du coefficient. Il devenait ainsi acceptable pour la gauche, car il permet un assainissement équilibré des finances, basées sur une combinaison d'économies et d'impôts. Et c'est effectivement ainsi que le Conseil d'État a appliqué ce mécanisme. *rn*

### La différence entre hausse ciblée et linéaire

Conscient de la faiblesse de leur argumentation, les recourants semblent développer subsidiairement un autre axe, selon lequel il ne serait pas admissible d'opposer «impôt contre impôt», parce que l'on demanderait au peuple de choisir entre deux variantes identiques. Formellement, le peuple doit en effet à quatre reprises choisir entre une modification de loi qui rehausse l'assiette ou le barème de l'impôt d'une part et une augmentation linéaire de tous les impôts directs d'autre part. Cette argumentation paraît boiteuse, car les effets sont très différents, comme l'illustre le cas de la mesure instituant un impôt temporaire sur la fortune.

- Si la mesure entre en vigueur, celui qui paye 2 000 francs d'impôt cantonal sur la fortune

### Art. 165 de la Constitution cantonale (Assainissement financier)

1 Si, dans les derniers comptes, les recettes ne couvrent pas les charges avant amortissements, les autorités cantonales prennent sans délai des mesures d'assainissement portant sur le montant du dépassement.

2 Les mesures qui nécessitent des modifications de rang législatif sont soumises au vote du corps électoral. Pour chacune de ces mesures, le vote oppose la modification législative proposée à une augmentation du coefficient de l'impôt cantonal direct d'effet équivalent.

### Art. 34 al. 2 de la Constitution fédérale (Droits politiques)

«La garantie des droits politiques protège la libre formation de l'opinion des citoyens et des citoyennes et l'expression fidèle et sûre de leur volonté.»

continue en page 5

C'est l'occasion de faire le point sous l'angle juridique et politique d'une opération qui risque de pénaliser davantage les caisses vaudoises.

## L'opportunité politique

Sous l'angle politique général, l'opportunité du dispositif issu de l'article 165 demeure très discutable. Indépendamment de la querelle juridique, trois reproches peuvent lui être adressés.

- 1) La difficulté qu'il y a à adopter des mesures d'assainissement des finances reflète in fine la faiblesse de notre système politique à faire face à des situations difficiles, financières ou autres. La bonne réponse consisterait plutôt à renforcer les institutions, et non pas à soustraire les décisions politiques du processus démocratique et à les confier à un automatisme qui affaiblit encore plus la marge d'action et de décisions des institutions.
- 2) La volonté d'organiser des votations obligatoires sur certaines questions est incompréhensible : c'est une volonté proprement plébiscitaire. A tout le moins, le référendum opposant une mesure d'assainissement à une hausse du coefficient cantonal devrait rester facultatif. Sans référendum, la mesure serait directement applicable.

- 3) Dans le tout que forme la politique financière, la distinction entre les mesures relevant du mécanisme d'assainissement et les mesures prises en dehors de ce périmètre suivant la procédure ordinaire est très arbitraire. A titre d'illustration, pourquoi le décret du Grand Conseil sur la restriction de la masse salariale est-il pris par la procédure ordinaire, alors que la modification de loi visant des économies sur les églises, également de compétence du Grand Conseil, est incluse dans la procédure de l'article 165?

### La lourde responsabilité politique du Tribunal fédéral

Malgré ces critiques de principe, il faut admettre qu'en pratique, l'article 165 n'est pas dépourvu d'utilité. Grâce à lui et pour la première fois en quatorze exercices déficitaires, des mesures très substantielles ont enfin été proposées par le gouvernement pour assainir la situation financière du canton. Ce mécanisme permet en outre d'assurer un certain équilibre des sacrifices,

condition sine qua non du succès. Après l'échec d'*Orchidée*, de la méthode Favre et la non application des accords de la table ronde, cela n'allait pas de soi.

Si le Tribunal fédéral casse le dispositif, il prend donc la très lourde responsabilité politique de faire retomber le canton de Vaud au fond du marasme financier dont il peine depuis quinze ans à s'extraire. Il faudra de toute façon qu'il tranche rapidement. A défaut, il risque de retarder l'assainissement des finances et de paralyser encore longtemps la vie politique du canton.

Au passage, on notera que le fait d'avoir déposé un recours au TF est en lui-même révélateur des visées des libéraux et du radical Olivier Feller. Ces milieux administrent la preuve qu'ils se moquent de l'équilibre financier. En fait, leurs jérémiades sur l'assainissement des finances ne constituent rien d'autre qu'un vaste bluff destiné à masquer leur seul objectif, à savoir favoriser leur clientèle fort aisée, tantôt en baissant les impôts, tantôt en empêchant leur augmentation, même modeste. rn

## La question juridique (suite)

verra cet impôt augmenter de 5% (plus cent francs). Celui qui a une fortune imposable inférieure à la franchise n'est pas touché. Dans les deux cas, l'impôt cantonal sur le revenu demeure inchangé.

- Si c'est la hausse du coefficient d'effet équivalent qui est préférée, celui qui paye 2000 francs d'impôt sur la fortune ne subira que 0,6% d'augmentation (plus douze francs). En revanche, la hausse du coefficient touchera aussi son impôt sur le revenu dans la même proportion : s'il paye

3000 francs d'impôt cantonal sur le revenu, il subira une augmentation de dix-huit francs. S'il paye 20000 francs d'impôt cantonal, il payera 120 francs de plus.

Du fait que l'impôt sur la fortune ne touche qu'une minorité des contribuables alors que les deux tiers d'entre eux payent l'impôt sur le revenu, l'impact est très différent en terme de répartition du fardeau. La différence est encore accentuée par l'asymétrie de distribution : pour la plupart des contribuables, l'impôt dû pour la fortune ne re-

présente qu'une fraction de l'impôt dû sur le revenu.

A relever au passage que si l'application «impôt ciblé contre coefficient» est interdite par le TF, on aboutit à une situation absurde : sommé de formuler des propositions d'assainissement par l'article 165, le Conseil d'Etat n'aurait plus le droit proposer des corrections de la législation fiscale. Or à l'évidence, il s'agit, à côté des économies, des reports de charges et des recettes non fiscales, de l'un des principaux moyen d'assainir. rn

### Otto propose

Le conseiller national radical lucernois Otto Ineichen, dont les magasins étaient connus autrefois sous l'enseigne «Otto le soldeur», vient de publier ses propositions pour ouvrir la voie à une Suisse triomphante. Il ne ménage pas la Suisse romande. Il estime que les structures tiennent trop compte du *röstigraben* et que le réseau hospitalier y est surdimensionné. *cfp*

Otto Ineichen, *Was läuft schief? Wege zu einer erfolgreichen Schweiz*. Oreil Füssli Verlag, 2004.

# Quelle stratégie contre la sous-enchère salariale?

Lors du congrès fondateur du nouveau syndicat UNIA, la fusion fut acceptée pratiquement à l'unanimité. Mais cette unanimité disparut lorsqu'il fut question de l'extension de la libre circulation aux nouveaux pays de l'Union européenne.

En présence, deux projets de résolution. Le premier, intitulé de manière très opportuniste «Oui à la libre circulation! Non à la destruction des Conventions collectives», émanait de la région Ticino et Moesa. Annoncée bien avant le début du Congrès, cette résolution avait gagné en influence au fur et à mesure du rapprochement de l'échéance et des ralliements, notamment celui des sections romandes de l'ancien SIB, qui viennent de zones économiquement déprimées.

Le second projet, à l'intitulé tout aussi opportuniste «Faute de mesures pratiques contre le dumping social, Oui au référendum contre l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays de l'UE», était déposé par le Comité central issu du processus de fusion. Il traduisait une réponse classique de la politique syndicale: vers l'extérieur, faire pression sur les Chambres fédérales et le gouvernement pour obtenir des mesures d'accompagnement garantissant un contrôle maximum, et à l'intérieur, contenir des mécontents très agressifs.

### Un débat tendu

Aux interventions enfiévrées des tenants du référendum immédiat, parfois à la limite de la manipulation émotive, répon-

daient celles des représentants du Comité central qui durcissaient leurs critiques à l'égard de l'élargissement de l'UE pour espérer emporter le vote.

Les défenseurs du référendum différé, du «oui-si...» sur le «oui-tout-de-suite», finirent par vaincre. Dans cet affrontement, il ne fut guère possible de développer sérieusement une troisième voie, malgré quelques rares tentatives d'écarter le rideau de fer des deux résolutions. Ainsi un délégué rappela que les travailleurs de ce pays sont - mondialisation oblige - en concurrence, non seulement avec les travailleurs polonais ou est-allemands, mais encore avec ceux du monde entier: Inde, Chine, etc. Un repli identitaire serait suicidaire, alors qu'il s'agit, pour résister, de développer

et de coordonner des revendications syndicales au niveau international. Un autre délégué suggéra l'organisation d'un contrôle des pratiques salariales et des actions directes dans les entreprises et sur les chantiers pratiquant la sous-enchère salariale et privilégiant les rapports de travail non-conventionnels: travail au noir, gris ou temporaire.

Si la peur d'une sous-enchère salariale est bien présente parmi les salariés de Suisse, elle se révèle mauvaise conseillère quand elle débouche sur la revendication référendaire. Car la stratégie du tout ou rien peut conduire à la rupture des relations patiemment tissées avec l'Union européenne et rejeter la Suisse hors de la solidarité mondiale naissante entre les travailleurs. *dm*

## Hautes écoles

### Le darwinisme scolaire

Alexander Zehnder s'exprimait la semaine passée pour la première fois depuis qu'il a repris la présidence du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (EPF). Il n'a pas manqué l'occasion de lancer son pavé dans la mare. Les EPF devraient avoir le droit de choisir leurs étudiants, par une sélection à l'entrée du *master*, voire du *bachelor*. «On perd de l'argent à former des jeunes qui ne sont pas au bon endroit». Cette sélection ne se ferait pas forcément par un examen d'entrée mais éventuellement sur la base des notes ou d'entretiens individuels.

Aujourd'hui, une maturité fédérale ouvre grande la porte des universités et écoles polytechniques à son détenteur. Ce n'est que justice. Bien qu'il soit à la mode de critiquer le niveau des nouveaux étudiants, il n'en reste pas moins qu'obtenir une maturité fédérale est le fruit d'un travail important qu'on ne saurait nier, sans prendre le risque de dévaloriser toute la chaîne des diplômes. Alors qu'il devient de plus en plus évident que garder le même poste toute sa vie correspond à une époque révolue, il est fondamental de pouvoir maintenir en place un certain nombre de repères. La maturité fédérale en est un et il ne paraît pas souhaitable d'en changer pour transformer les études pré-universitaires en un vaste champ de course. Non seulement les étudiants doivent se battre avec des objectifs et une moyenne à atteindre mais ils devraient maintenant se battre entre eux pour finir en tête du classement, sous peine de ne pas pouvoir poursuivre leurs études dans certaines filières (en particulier les sciences «naturelles»

qui, à Lausanne par exemple, ont quitté l'Université pour rejoindre l'EP-FL). Cette incertitude n'est pas tolérable. Il y a comme une rupture du contrat entre l'école et l'étudiant.

Reste la question des critères de sélection. Faut-il prendre en compte les notes obtenues à l'examen de maturité? Encore s'agirait-il que toutes les écoles notent de la même manière et de ne pas sanctionner le «blanc» d'un jour. Si l'on élargit le spectre des notes dont il faut tenir compte (les trois dernières années, par exemple), on prend le risque de pénaliser pour leur vie entière des étudiants qui auraient, pendant une année difficile, eu de la peine à atteindre la moyenne.

La solution des entretiens, indépendamment de l'aspect pratique (plusieurs centaines d'entretiens à réaliser chaque année), n'est pas plus satisfaisante. Certaines écoles professionnelles pratiquent déjà de cette manière. Il est parfois demandé aux futurs étudiants de rédiger leur biographie. Dans ce cas de figure, doit-on tenir compte de la situation familiale, des antécédents de santé, d'une motivation pourtant difficile à mesurer? Ou faudra-t-il avoir accumulé les stages pendant ses vacances et être parti à l'étranger pour apprendre l'anglais? Les critères seront-ils transparents? Le risque de l'arbitraire est particulièrement élevé et dérangeant. On aurait aimé, de la part d'une personne en vue, qu'elle ne se contente pas de jeter une idée en pâture à la presse, sans en avoir mesuré toutes les conséquences. *os*

# La solidarité sans paroles

**Le «social» est au centre des préoccupations du PS. A Naters, près de Brigue, les délégués du Parti ont essayé de dire quelque chose de gauche entre Europe et fédéralisme.**

La longue marche du Parti socialiste continue. A Naters (7834 habitants dont 20% d'étrangers et 19% de retraités), faubourg à l'ombre de Brigue, le peuple de gauche, à défaut de grand timonier et de vision messianique, étale sa vitalité désordonnée. Peter Bodenmann veut l'Europe. Le réalisme d'accord, mais il faudrait adhérer avant la Turquie. La tentation de lui faire un triomphe saisit la salle du Zentrum Missionne. Tout de suite étouffée par le front syndical qui brandit la sous-enchère salariale et le démantèlement du service public. Micheline Calmy-Rey, consensuelle, collégiale, femme d'Etat, apaise la fronde entre les deux camps. On adopte la résolution du comité directeur. D'abord Schengen/Dublin, ensuite place aux négociations avec l'Union. «Une Suisse sociale dans une Europe sociale» manifeste une banderole gigantesque. La contradiction ébranle la base. L'UE évoque à la fois le bien et le mal, le diable et l'eau bénite, le baldaquin et l'épée de Damoclès. Elle réjouit et effraie le cœur cosmopolite du militant. Elle remplit à merveille le rôle de bouc émissaire et d'argument ultime. Pas de croissance économique durable en dehors de l'intégration, démontrent agacés les pragmatiques; liquidation néo-libérale des droits des travailleurs sur l'autel de la compétitivité communautaire, accusent les gauchistes de la gauche. La solidarité a besoin de l'Europe ou doit-elle la craindre? Pour l'heure, les bilatérales suffisent à la peine du Parti, même si elles semblent à la botte de la droite.

## Harmoniser ou cantonaliser

La réélection de Hans-Jürg Fehr, à la barbe des procédures et dans une pagaille indisciplinée, rassemble un temps le Congrès. Une fois les mondanités statutaires terminées, la réforme de la péréquation (RPT) rallume la dispute. Oubliée l'hésitation entre opposition et gouvernement, les socialistes s'empêtrent dans le fédéralisme démodé du pays, ennemi du «so-

cial» tant aimé. Stéphane Rossini, conseiller national valaisan et professeur multiple, maudit un projet de droite qui va exaspérer les inégalités. Grave et sérieux, il exhorte les camarades à refuser le *hold-up* des riches. Car la justice sociale doit miser sur la solidarité fiscale, cantonale surtout.

Ralph Lewin, conseiller d'Etat de Bâle-Ville, salue en revanche l'équilibre promis, bien au-delà du gain comptabilisé par son canton. Une analyse dépassionnée, un rien scolaire, des pertes et profits absout la péréquation. Elle ménage le centre et la périphérie. Et puis, il n'est pas question de jouer le jeu de Zoug et de l'UDC.

Soudain, le Parti se presse à la tribune. Le vacarme couvre la dialectique. Ursula Wyss, vice-présidente, se fâche. Pierre-Alain Gentil, conseiller aux Etats jurassien, sourit quand il dénonce un fédéralisme financier digne du XIX<sup>e</sup> siècle. Le président des socialistes grisons imagine le fracas schizophrénique de vingt-six trésors cantonaux souverains. Jost Gross (Thurgovie) se demande affligé si un peu de monnaie vaut l'âme sociale du Parti. Il y a bien des Uranais et des Soleurois pour revendiquer une approche raisonnable. L'histoire du PS se méfie d'une contestation sans lendemain. L'avancée progressive, pas à pas, voilà la méthode. Surtout quand rien de mieux ne pointe à l'horizon. Michel Beguelin, conseiller aux Etats vaudois, balaie la résistance. Le report des charges pénalisera les communes jusqu'aux personnes les plus démunies, sans parler du coup mortel porté à l'autonomie cantonale et à la démocratie. Les handicapés font également barrage. Epaulés par les jeunes socialistes, au chevet des bourses d'étude. Christine Goll, conseillère nationale zurichoise et syndicaliste, invoque le péril qui guette la sécurité sociale. Après le renvoi de la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS, le rejet de la péréquation coule de source. Bref, il ne faut pas céder à l'hystérie des économies budgétaires. Peter Voll-

mer, conseiller national bernois, défend une dernière fois l'embryon d'une réforme à venir. Avant de répéter résigné qu'un refus ferme la porte à l'harmonisation fiscale rêvée. On vote. Le Congrès dit non. L'assemblée est ravie. Mais une question court toujours. Où la solidarité a-t-elle davantage de chances? Dans le giron de la Confédération ou auprès des cantons?

## Un long chemin sans réponse

Les cellules souches récoltent un oui pragmatique. Contre les hésitations du comité directeur, favorable à la liberté de vote. L'éthique démotive les militants. Malgré l'intervention rassurante de Ruth Dreifuss ou l'inquiétude un rien apocalyptique de Simonetta Sommaruga, conseillère aux Etats bernoise. Il faut la folie assoupie de Moritz Leuenberger, métamorphosé en *Manga*, icône vivante d'un socialisme désenchanté, pour déclencher l'enthousiasme des délégués à bout de souffle. Le culte de la personnalité reprend du service.

Le traitement bureaucratique des inégalités sociales refroidit l'atmosphère et galvaude le cœur même de la mythologie socialiste. Il trahit l'embarras à l'égard de la solidarité, désormais sans domicile fixe. La courte discussion sur la révision du programme du Parti, vieux de vingt-deux ans, est exemplaire. Stéphane Rossini réclame un instrument de combat électoral. Clair, efficace, tranchant. Hans-Jürg Fehr lui oppose la sagesse du temps. La gestation d'une parole de gauche appelle la durée. Le cheminement prime sur le résultat, pour le moment. Il faut s'affranchir des échéances, croire au long terme, chers camarades. Chanter l'*Internationale* en karaoké le poing levé, entassé sous la scène du Congrès pour satisfaire le cadrage télévisuel et dissimuler la débandade de l'assistance, cache à peine le désarroi heureux du progrès social en marche. Ou en mouvement, comme le PS, porte-parole d'une «Suisse qui bouge».

md

# Ecrivain d'amour

Anne Rivier

*Alice s'est retrouvée veuve du jour au lendemain. Un an après son deuil, elle se met à écrire à son mari pasteur décédé. Dans sa deuxième lettre, elle lui raconte l'enterrement. C'est Philippe Laporte, un collègue du défunt, qui officie.*

Laporte élève soudain le registre. D'un fausset tremblant, il s'emballé dans un dithyrambe (ouvre tes belles oreilles, mon feu, je récapitule). D'après lui tu serais: charitable, dévoué, large de cœur et d'esprit, droit toujours, caustique parfois, méchant jamais, et naturellement trop tôt disparu. Dissimulé sous les fleurs de la rhétorique corporative, je te repère néanmoins facilement, rayonnant de tes mille feux, ô toi mon Astre, ô ma Clarté.

Sur sa lancée, voilà que notre orateur m'associe à ton encensement, évoque mon appui sans faille à l'époux surchargé, mon abnégation exemplaire. Mieux vaut ouïr ça que d'être morte. Et gare à la deuxième couche, que je te plie les poils du pinceau, et que je te va-et-vienne sur la plinthe et le panneau, Laporte s'acharne, il me harcèle. A l'aide, mon feu, descends vite, vole-lui son homélie, déchire-lui ses bonnes feuilles, épargne-nous les paragraphes qui vont suivre car je crains le pire. «A une époque où la femme n'a d'autre but que d'affirmer son indépendance par son travail à l'extérieur du foyer conjugal, Madame Alice Wermeille a donné la preuve éclatante que le métier d'épouse et de mère est le plus riche, le plus varié. Seconder son mari, existe-t-il sacrifice plus librement consenti que celui-là, quand on a la chance, mes chères sœurs, d'aimer et d'être aimée d'un homme aussi remarquable que notre ami Jean-Paul Wermeille?»

Laporte s'est assis en chaire pour la méditation d'usage. Notre embaumeur doit se sentir allégé d'un énorme poids. Il a su émouvoir tes paroissiens, il perçoit leurs hoquets à travers le rideau cacophonique de l'orgue. C'est que notre Julie Cachelin s'est remise à émettre. A l'abri du génie (a-t-on idée de monter dans une Toccata sans gilet de sauvetage?) elle accumule les plongées et les bouillons, accouche des canards à repeupler la région des Trois Lacs. J'ai honte, mon feu, honte de ta piètre amoureuse, j'ai honte pour nous deux, j'en pleurerais. Et cet orgue qui en rajoute. Satané instrument, bien ou mal mené, il te remue pareil, il dilate les cœurs les plus secs, débusque les chagrins escamotés, retourne la terre des cimetières et dénude des cadavres qu'on cachait jalousement. Ça y est, je cède et je sanglote dans le giron de ma fille.

Je me ressaisis au moment de la collecte des Anciens. Le long des rangs, les sachets de velours grenat ploient dans une ultime révérence, merci, merci beaucoup. Et quelle avantageuse récolte, l'église est comble, c'est si rare, trois cents donateurs, c'est inespéré, que vont-ils faire de cette cagnotte-là, des courses de catéchumènes en Bourgogne romane, des retraites spirituelles à Taizé, des cafés théologiques ou des soupers-ceinture au centre paroissial? A vrai dire, j'ai d'autres soucis. Première au front des honneurs suprêmes, j'endure d'abord les condoléances protocolaires et empesées. Plus tard, dehors sous le porche, la compassion générale s'exprime plus familièrement, on me serre, on m'enlace, on renifle, je soupçonne certains de m'embrasser par pure commodité, ils me tartinent de

morve, le col de mon tailleur est trempé, j'ai froid, mon feu, tu sais que le parvis est balayé de courants d'air, l'été, aux mariages c'est si romantique, ces robes de tulle immaculé froufroutant sur les fines chevilles des épousées, mais aujourd'hui, avec le cou mouillé, ces affreux bas noirs et mes deux nuits blanches...

Le défilé de tes éplorés n'en finit pas. Fasse le ciel qu'ils ne rappiquent pas tous à la maison, je n'aurai pas assez de boissons, ni de courage, ni de savoir-vivre, je vais exploser, c'est inévitable, les chasser sans ménagement. Seule, bon Dieu, qu'ils me laissent seule, tu es parti et cette fois tu ne reviendras plus, pas même pour ta saccageuse de tirasses. Celle-ci, parlons-en! Tu la vois? Elle s'est écroulée au beau milieu du cortège funèbre, devant le carrefour de chez Racine. A se singulariser de la sorte, elle découragera ses plus valeureux supporters, le Président de commune, par exemple, qui lui caresse les joues en lui murmurant des mots doux, ma Julie des Tuyaux, mon Orgue de Barbarie, relève-toi, ma Divine. (Non mon feu, calme-toi, je mens, je fabule, en réalité Elie Nicolet lui envoie quelques rudes gifles et la Julie se redresse d'un coup, quelle emmerdeuse, je te le prédis, ta houri des claviers nous pompera l'air jusqu'au bout.)

La suite de tes obsèques? Avec plaisir, tes désirs sont des ordres, mon Brasier. Nous voici donc rendus au cimetière, où nous formons un estimable attroupement autour de ta fosse. Ta famille est à tes pieds, ton frère aîné le ratatiné et sa chafouine de femme, ton cadet le divorcé, flanqué de sa marmaille et de sa nouvelle conquête. Et ton antique génitrice (décédée trois mois après toi, je t'affranchis dès maintenant) qui se cramponne à Jeanne comme un lierre à son arbre. Pour moi, tu la connais, ta mère n'a pas eu une parole gentille, pas un sourire, elle me déteste, on ne la changera pas. Mes propres parents, présents eux aussi, ont les yeux secs et l'extrême componction des alliés. Ils ne te tenaient pas en très haute estime, ni toi ni ta confrérie, le culte qu'ils viennent de subir ne les aura pas convaincus de la nécessité d'une pratique religieuse régulière. Et ma mère qui me soufflait des atrocités sur Julie Cachelin, en pleine cérémonie, j'en aurais presque pris la défense de la maîtresse de mon mari. Mon père, lui, se contentait de hausser les épaules, je l'entendais penser: « Si Jean-Paul, mon ministre de gendre, trompait sa femme, ma fille, pour mieux comprendre ses ouailles, finalement, où est le mal, hein? » Papa est un pragmatique, depuis que j'ai vieilli je l'aime quasi fraternellement. Lorsque ton collègue Laporte m'a enfin lâché le coude pour prononcer la bénédiction terminale, c'est sur lui, mon père, que je me suis tendrement appuyée, c'est grâce à lui que j'ai rétabli mon équilibre, avant le petit bruit terrible de la terre sur ton cercueil muet. (A suivre)